

**Décision n°2021-033
Modifiant la décision n°2020-06 concernant les droits d'inscription à
la conférence « Paul Seymour is Seventy »**

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret modifié n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de M. Jean-François PINTON dans les fonctions de Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération en date du 10 septembre 2018,

DECIDE

Article 1. Report de la conférence

Le colloque « Paul Seymour is Seventy » devait se tenir à l'École normale supérieure de Lyon – laboratoire LIP (Laboratoire de l'informatique du parallélisme) du lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2020.

Étant données les circonstances sanitaires exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid 19, le comité scientifique a pris la décision de reporter l'événement du 20 au 24 juin 2022.

Article 2. Modalités de remboursement

Les participants ayant déjà payés leur inscription pourront être remboursés sur demande. Pour obtenir ce remboursement, ils devront remplir le formulaire de demande de remboursement et fournir leurs coordonnées bancaires. Si le paiement a été effectué par une personne morale, c'est cette dernière qui sera remboursée.

Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à Lyon, le 24 août 2021

Jean-François PINTON



Président de l'ENS Lyon

Original :
Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :
Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître >
Organisation > Décisions du Président 2021